

Déclaration de la Fédération syndicale unitaire CTSD 80 du 29 janvier 2019

Monsieur le Directeur Académique, mesdames et messieurs les membres du comité technique spécial départemental,

La préparation de la rentrée 2019 est placée dans le second degré sous le signe de la suppression de 2650 postes d'enseignants. Le département de la Somme n'échappe pas à la coupe franche subie par notre académie. Tenter de masquer les suppressions de postes par une compensation partielle en Heures Supplémentaires ne trompe personne, et sûrement pas la FSU.

Cela témoigne d'un mépris de ce que sont les réalités professionnelles, dans les classes avec des effectifs toujours plus importants, des missions toujours plus nombreuses et donc, selon la logique du « travailler plus pour gagner plus », un nombre d'heures supplémentaires de plus en plus élevé. A ce titre, nous dénonçons l'anticipation de la mesure du Ministre Blanquer d'imposer une deuxième heure supplémentaire obligatoire. La traduction concrète de la mesure dans la dotation départementale est immédiate : la part des HSA représente 8,09 % de la dotation globale contre 7,20 % l'année dernière, soit + 230 HSA en collège, ce qui correspond à 12 postes !

Les orientations préconisées dans le cadre de CAP 2022 vont continuer de dégrader le fonctionnement des Services Publics et de la Fonction Publique au lieu de les renforcer, dans une période où la nécessité de leur présence et des moyens pour leur permettre de fonctionner sont questionnés dans les différents territoires. A un moment où la question de la justice sociale et de la lutte contre les inégalités est mise sur le devant de la scène, mettre les moyens dans les services publics et la fonction publique est indispensable.

Alors que nos professions subissent depuis les années 80, la chute de leur rémunération, le gel du point d'indice conjugué à une hausse de la retenue pour pension, le report d'un an du protocole PPCR et l'augmentation du taux de la CSG sans compensation intégrale contribuent grandement au déclassement de nos professions, à leur manque d'attractivité et de reconnaissance sociale, ce dont souffrent les collègues.

Nous demander toujours plus avec moins, voilà une équation que la profession n'arrive plus à résoudre.

Avec le projet de loi fourre-tout sur « l'école de la confiance », et ses multiples articles rétrogrades que la FSU conteste, le ministre finit d'achever la motivation des enseignants qui permet pourtant au service public d'éducation de continuer de fonctionner au mieux. Car oui, c'est bien l'engagement à 200 % des personnels dans leur travail qui fait vivre l'école.

« L'école de la confiance », est-ce l'opposition du premier et du second degré en simulant une priorité -qui n'en est pas une- à l'enseignement primaire ? Est-ce l'opposition de l'enseignement en éducation prioritaire et en établissements « classiques » en simulant une nécessité de moyens en début de scolarité sur les CP et CE1 de l'éducation prioritaire qui se traduit par des classes à plus de 25 dans les autres niveaux ? Est-ce la mise en concurrence des collèges et des lycées, en faisant porter le chapeau des suppressions de moyens quasi intégralement sur les collèges ?

La FSU entend dénoncer ces manœuvres et ces stratégies de communication ministérielles qui ne sont que des mensonges. La réalité est toute autre et se résume à un dogme : celui de l'objectif d'Emmanuel Macron de suppressions de 50 000 fonctionnaires à la fin du quinquennat.

Est-il besoin ici de rappeler les difficultés sociales et éducatives de notre département, la Somme ? Est-il besoin de rappeler que c'est en Picardie que l'on a la plus faible espérance d'obtenir le baccalauréat ?

C'est pourtant dans notre Académie que le ministère a fait le choix de supprimer 95 postes, auxquels s'ajoutent 60 autres par transformation d'heures poste en heures supplémentaires.

Notre département est donc sommé de rendre des moyens d'enseignement conséquents : dans un contexte de croissance démographique avec 349 élèves de plus, soit l'équivalent d'un collège de plus, 26 postes d'enseignants seront supprimés, soit l'équivalent du nombre de professeurs d'un collège. N'oublions pas que notre département avait déjà perdu 29 postes l'an passé, soit – 55 ETP en 2 rentrées ! - 1000 heures-poste dans les collèges de la Somme en 2 ans !

L'éducation prioritaire est une nouvelle fois ponctionnée de manière scandaleuse. Sur les 299 HP que le département doit rendre, 60 HP sont rendues par 4 établissements de l'Éducation prioritaire (Ham, Beaucamps, Doullens, Domart) et 82.5 par les 4 établissements REP+ soit près de la moitié de ce que le département doit rendre.

Le traitement fait à l'Éducation prioritaire est insupportable et la FSU continuera de le dénoncer haut et fort.

En dehors de l'Éducation prioritaire, d'autres collèges sont lourdement touchés :

Le collège de Villers Bocage affiche un H/E historiquement bas à 1,06 (à quand un H/E inférieur à 1 ?!) et est sommé de rendre une nouvelle classe après deux l'année dernière, avec une douzaine d'élèves en plus.

En rendant 42 HP, le collège d'Ailly-sur-Somme va perdre 2 classes avec un nombre d'élèves équivalent à cette année, soit 2,5 élèves de plus par classe.

Les collèges dont l'effectif augmente de manière significative (comme les collèges de Rosières en Santerre, Friville-Escarbotin, Gamaches, Rivery ou Villers-Bretonneux) voient quant à eux leur taux d'heures supplémentaires s'envoler (jusqu'à 10,41 %).

30 collèges sur 50 voient leur H/E baisser, les effectifs par classe vont augmenter dans 33 établissements. Le E/D quant à lui explose depuis 2 ans puisqu'il est passé de 23,50 en 2017 à 25,02 pour la rentrée 2019.

Comment le Ministre peut-il affirmer que «les moyens ne sont pas en baisse » ? Les chiffres démontrent l'inverse . Question chiffres, la FSU rappelle sa revendication d'un effectif maximum de 24 élèves par classe en collège et de 20 élèves maximum en Education prioritaire.